

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres :

|                                    |                      |                               |
|------------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| - afférents au Conseil Municipal : | 11                   |                               |
| - en exercice :                    | 10                   |                               |
| - qui ont pris part à la séance :  | 08                   |                               |
| - votants                          | 10 (dont 2 pouvoirs) |                               |
| Date de convocation : 04/04/2024   |                      | Date d'affichage : 04/04/2024 |

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte -  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien  
COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent -

Absents excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe pouvoir à Mme RENARD Brigitte  
Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : Compte de Gestion 2023 – M49 Service de l'Eau**

Le Compte de Gestion M49-Service de l'Eau de la Trésorerie de Pierrelatte **pour l'exercice 2023** se résume comme suit :

|                              |   |                                 |
|------------------------------|---|---------------------------------|
| - Résultat de fonctionnement | : | - 5 983,38 € ( <i>déficit</i> ) |
| - Résultat d'investissement  | : | + 131,23 € ( <i>excédent</i> )  |
| - Résultat total             | : | - 5 852,15 € ( <i>déficit</i> ) |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2023 du Service de l'Eau (M49)** de la Trésorerie de Pierrelatte.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

